

Sauvetage du secteur du Tourisme en Polynésie Française

Préambule

La Polynésie française, comme l'ensemble des autres pays, est confrontée aux conséquences catastrophiques liées à la propagation du virus Covid-19.

Outre la gravité avérée des conséquences sanitaires, se trouvent les différentes problématiques économiques relatives à l'arrêt partiel ou total de certains secteurs économiques.

Parmi les secteurs le plus touchés se trouve notamment le tourisme, qui constitue un poumon économique de première importance en termes d'emplois directs et indirects.

Au travers de ce document, la CPME propose la mise en place d'un dispositif exceptionnel en réponse à cette situation elle aussi exceptionnelle qui aujourd'hui contraint nos hôtels, nos pensions de famille, notre hôtellerie moyenne et l'ensemble des prestataires qui s'y rattachent à l'inactivité totale.

Cette proposition a pour objectif de recréer de l'activité touristique endogène et permettrait la réouverture de nos structures hôtelières et des prestataires de services du secteur du tourisme.

La CPME Propose...

la Convention

« **Fenua Pass** »

Sauvetage du secteur
du Tourisme en
Polynésie Française

Les effets de cette crise sur le secteur du Tourisme

Une clientèle internationale inexistante à court et moyen terme

Un chiffre d'affaires quasi inexistant

Le maintien des salariés hypothétiques sans visibilité

Des charges fixes incompressibles

Des plans sociaux en préparation

Des prestataires au bord du dépôt de bilan

La réflexion

Le principe de l'opération « fenua pass » est de proposer à l'ensemble des acteurs du tourisme de travailler à la promotion du tourisme intra polynésien en faisant des offres par secteur à destination des résidents.

Ces offres devront permettre à la population de pouvoir accéder à des tarifs réduits et découvrir les sites et activités ainsi que les différents hôtels et pensions de Polynésie française.

Pour ce faire une réunion de l'ensemble des acteurs devra préciser une offre promotionnelle pendant toute la durée de la convention avec le pays.

L'adhésion à la convention « fenua pass » est basée sur le volontariat des établissements et entreprises touristiques.

Les prix résidants « Fenua pass »

Exemples :

une nuit d'hôtel standard de luxe 25 000 XPF-13 000. XPF
en convention

une nuit d'hôtel standard 15 000 XPF 8000 XPF en
convention

une nuit pension de famille 10 000 XPF 7000 XPF
en convention

Formule repas Restaurants

Petit déjeuner familial week-end

etc

Exemples :

excursion nautique 15 000 XPF. XPF 8000 XPF en
convention

heure de jet ski 15 000 XPF/heures 8000 XPF en
convention

Transfert hôtel, Randonnée, activités récréatives

Soit, d'un point de vue général, des remises se situant
entre 40 et 50 pour cent par rapport aux tarifs habituels

Les impératifs

Il est bien évident que chaque segment ne devra pas entrer en concurrence avec une gamme tarifaire inférieure, exemple : hôtels et pensions de famille

une négociation avec l'opérateur air Tahiti sera essentielle avec une tarification négociée sur l'ensemble de la Polynésie et de ses destinations.

Il est impératif que les tarifs soient attractifs afin d'attirer des personnes dans des endroits touristiques dans lesquels, elles auraient eu beaucoup de difficultés à se rendre, dans des conditions tarifaires habituelles.

Les obligations pour les entreprises qui adhèrent à la Convention fenua pass

Proposer une offre spécifique pour les résidents polynésiens pendant toute la durée de la convention.

Conserver les salariés de l'entreprise avec une réduction de temps travail maxi de 70 %

Ne pas procéder un plan social. (pas de licenciements)

Accord de mise en formation du personnel via le FPG

Participation du pays au dispositif:

Les avantages proposés
aux entreprises

Exonérations fiscales totales de Mai à Décembre
2020

Détaxe sur la consommation énergétique de Mai
à Décembre 2020

Exonérations de TVA de Mai à Décembre 2020

Exonération de taxes hôtelières

Le principe d'exonération est de faire de tous
les établissements liés au tourisme, une zone
franche dématérialisée, liée à l'ensemble de ce
secteur.

Qu'il s'agisse d'un hôtel, d'une pension, d'un
prestataire de services pour des activités liées
au tourisme.

Volet social de types d.i.e.s.e

Participation de l'État au dispositif

La participation de l'État dans ce dispositif est essentielle, compte tenu des coûts engendrés par les exonérations fiscales du présent plan de sauvetage.

Les champs d'intervention pourraient être les suivants :

- Participation au financement du coût d'exonération fiscale.
- Participation au financement des réductions des coûts de transport aérien
- Participation à l'exécution du financement de la convention